

BULLETIN DERNIÈRE HEURE!



Dernière Heure | 7 août 2020

Volume 2 no 75 – 7 août 2020

Réduction de la semaine de travail à Loto-Québec

Le SPGQ planche sur deux ententes et organise la contestation

Pour pallier la réduction des heures de la semaine normale de travail imposée par Loto-Québec, le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) poursuit ses échanges avec l'employeur afin de conclure deux ententes : l'une sur la réclamation d'indemnités en matière de droits parentaux en vertu de la convention collective en vigueur, l'autre liée au programme fédéral [Travail partagé](#).

Dans un premier temps le SPGQ devait s'assurer que l'adhésion à de telles ententes n'aurait pas pour effet de contrecarrer nos recours en vue de contester la réduction unilatérale par l'employeur de la semaine normale de travail.

L'entente sur la réclamation d'indemnités en matière de droits parentaux-prévoit que durant leur congé, les salariés ne subissent aucune perte de revenu. Il s'agirait du maintien du statu quo, et ce, malgré la réduction d'heures susmentionnée.

L'entente liée au programme fédéral Travail partagé permettrait de fournir un soutien de revenu aux employés qui subissent la décision de la Société de réduire leur semaine normale de travail. Dans ce dernier cas, le SPGQ devait obtenir l'assurance de Service Canada que cette entente ne nuirait pas à nos recours à venir. C'est chose faite. Lorsque l'entente sera signée, l'employeur communiquera avec les membres afin de compléter leur dossier.

Démarches de contestation

Afin d'étayer le dossier de contestation liée à la réduction d'heures de la semaine normale de travail imposée par l'employeur, le SPGQ sollicite l'appui de la délégation. À cette fin, un document leur sera transmis lors du prochain Conseil d'unité d'accréditation de Loto-Québec (CUALQ), le 12 août prochain. Ce document réalisé par le SPGQ est une procédure à suivre qui facilitera l'obtention des documents en lien avec les recours qui seront entrepris sous peu. Vos délégués vous interpellent afin d'obtenir certaines informations de votre part pour documenter les dossiers de contestation de la réduction d'heures de travail.

Merci de votre collaboration habituelle !

Line Lamarre
Présidente du SPGQ